



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Ville d'Angoulême / Association ATOM-C Convention financière année 2015

DE20150330_15	Conseil municipal du 30 mars 2015
Rapporteur : Samuel CAZENAVE	Télétransmise à la Préfecture le Affichée le 1 avril 2015

01 AVR. 2015

L'an deux mille quinze le trente mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 12 mars 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, Mme BIDOIRE, Mme SERRALHEIRO, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. YOU à Mme DE MAILLARD
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- M. OZDEMIR à M. GATELLIER
- M. LE MAUFF à Mme ARLOT
- M. BOUAZZA à M. PAIN
- Mme RICCI à Mme COUTANT
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Bernadette FAVE

**Ville d'Angoulême / Association ATOM-C Convention
financière année 2015**

Développement culturel
id : 852

Conseil municipal
30 mars 2015

15

Rapporteur : Samuel CAZENAVE

Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques prévoit la signature de conventions avec les associations qui reçoivent une subvention d'un montant supérieur à 23 000 euros.

Lors du Conseil municipal du 9 février dernier, vous avez accordé une subvention de 30 000 euros à l'association ATOM-C pour faciliter l'organisation en 2016, d'un festival de musiques actuelles amplifiées et d'arts visuels.

Il vous est proposé d'approuver la convention jointe et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité, adopte la proposition du rapporteur.

8 abstention(s) : M. BOUAZZA M. PAIN M. BOUCHAUD Mme RICCI M. LAVAUD Mme PEREZ Mme COUTANT M. SARDIN

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
30 mars 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

